PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE KAMOURAKA M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes et organismes intéressés par une résolution modifiant le calendrier des séances du conseil de la Municipalité de Kamouraska applicable au mois d'octobre 2025.

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier dernier, le conseil de la municipalité a Adopté une résolution numéro 25-01-03 afin de modifier la date de la tenue de la séance ordinaire du mois d'octobre au calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025 dont voici la description :

RÉSOLUTION POUR REPORTER LA DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PRÉVUE LE 6 OCTOBRE PROCHAIN - MODFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – NOVEMBRE 2024 - « MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA »

25.01.03 RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté à la séance ordinaire du 4 novembre dernier un calendrier mais qu'une correction doit être apportée pour la tenue de la séance ordinaire d'octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE élection générale municipale se tiendra le 2 novembre prochain et qu'aucune séance du conseil ne doit se tenir à compter du 6 octobre 2025 afin de respecter les délais prévus dans la Loi sur les élections et les référendums;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Raymond Malo APPUYÉ PAR Jacques Sirois IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la date de la tenue de la séance ordinaire d'octobre 2025 sera le 1^{er} octobre à 20H00 P.M. au lieu du 6 octobre tel que prévue au calendrier adopté en novembre 2024.

QU'UN avis public de ce changement soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Mychelle Lévesque, Directrice générale & greffière-trésorière

regalille Wes

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 janvier 2025 entre 11H30 et 12H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 janvier 2025.

Mychelle Lévesque

his duly trus per